



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts  
du RID et du Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses**

Berne, 10-11 septembre et Genève, 14-18 septembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire révisé de la session d'automne 2020****Additif****Annotations et liste des documents**

La session de printemps de la Réunion commune, qui devait initialement se tenir à Berne du 16 au 20 mars 2020, a été reportée en raison des risques liés à la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19). La session d'automne 2020 de la Réunion commune est désormais programmée comme suit :

- Partie A :** à Berne les 10 et 11 septembre 2020 (au siège de l'Union postale universelle (UPU), 4, Weltpoststrasse, à partir de 10 heures le jeudi 10 septembre 2020) ;
- Partie B :** à Genève du 14 au 18 septembre 2020 (au Palais des Nations, la session reprenant à 10 heures le lundi 14 septembre 2020).

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Le premier point de l'ordre du jour concerne son adoption. La Réunion commune sera en outre saisie du rapport sur sa session d'automne 2019, tenue du 17 au 26 septembre 2019 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/156 –OTIF/RID/RC/2019-B et Add.1).

On prendra note des points suivants :

- a) À sa session d'automne 2019, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) Président et M<sup>me</sup> S. García Wolfrum (Espagne) Vice-Présidente ;
- b) Les documents de la CEE (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), en allemand, sous la cote OTIF/RID/RC/ complétée par le même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire desdits documents ;



c) Les documents seront mis à disposition sur le site Web de la CEE ([www.unece.org/trans/danger/danger.htm](http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm)) en anglais, français et russe ;

d) La Réunion commune souhaiterait, si cela est nécessaire, qu'un groupe de travail ad hoc se réunisse durant la première semaine de la session, en dehors des heures de la réunion plénière, afin d'examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat qu'elle établirait ;

e) Les documents relatifs au point 2 de l'ordre du jour (Citernes) seront examinés par le Groupe de travail des citernes du 14 au 16 septembre, dans la salle IV ;

f) Les représentants sont invités à utiliser les liens suivants pour s'inscrire en ligne :

[http://otif.org/en/?page\\_id=214](http://otif.org/en/?page_id=214) pour la Partie A (Berne), les 10 et 11 septembre 2020  
<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=MxDIap> pour la Partie B (Genève), du 14 au 18 septembre 2020.

## 2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/1 (EIGA)	Contrôles périodiques et intermédiaires des citernes destinées au transport des gaz liquéfiés réfrigérés
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/7 (France)	Contrôles périodiques et intermédiaires des citernes destinées au transport de gaz liquéfiés réfrigérés
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/6 (OTIF)	Très grands conteneurs-citernes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/12 (UIP/UIC)	Précisions concernant l'exploitation de citernes après l'expiration du délai fixé pour la prochaine épreuve ou le prochain contrôle
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/15 (France) (retiré)	Citernes à déchets opérant sous vide – amendement au 6.10.3.8 a)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/16 (France)	Citernes à double paroi avec vide d'air
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/17 (France)	Utilisation du tableau du 6.8.2.6.1 citant les normes pour la conception et la construction des citernes ainsi que pour les équipements
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/18 (France)	Contrôle des citernes dont la période de validité du contrôle intermédiaire a expiré
+ document informel INF.34 remplacé par le document officiel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/45 (UIP)	Contrôle des citernes dont la période de validité du contrôle intermédiaire a expiré – observations relatives au document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/18
+ document informel INF.36 remplacé par le document officiel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/48 (Royaume-Uni)	Contrôle des citernes dont la période de validité du contrôle intermédiaire (ou périodique) a expiré
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/19 (Royaume-Uni)	Rapport du groupe de travail informel du contrôle et de l'agrément des citernes sur sa treizième session
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/20 (Royaume-Uni) + document informel INF.6 (Royaume-Uni)	Informations supplémentaires du groupe de travail informel du contrôle et de l'agrément des citernes : amendements proposés au chapitre 6.8 et aux sections 1.8.6 et 1.8.7

+ document informel INF.26 remplacé par le document officiel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/47 (Irlande)	Observations concernant les informations supplémentaires fournies par le groupe de travail informel du contrôle et de l'agrément des citernes : propositions de modification du chapitre 6.8 et des sections 1.8.6 et 1.8.7 (document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/20)
+ document informel INF.37 remplacé par le document officiel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/49 (Royaume-Uni)	
+ documents informels INF.15 (Belgique), INF.17 (EIGA), INF.23 (Belgique) et INF.33 (UIP)	
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/22 (France) (retiré)	Amendements au chapitre 1.6 – Mesures transitoires concernant les citernes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/31 (Fédération de Russie)	Isolation thermique des citernes (disposition spéciale TE 14 de la section 6.8.4)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/32 (Fédération de Russie)	Méthode de traitement thermique des matériaux pour la construction des réservoirs soudés (par. 6.8.2.1.10, 6.8.2.1.11 et 6.8.2.6.1)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/33 (Fédération de Russie)	Calcul de l'épaisseur minimale des réservoirs (6.8.2.1.13, 6.8.2.1.16, 6.8.2.1.17 et 6.8.2.4.1)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/34 (Fédération de Russie)	Matériau du récipient pour l'acide nitrique concentré correspondant au No ONU 2031 (contenant plus de 70 % d'acide nitrique) (disposition spéciale TC6 de la section 6.8.4)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/35 (Fédération de Russie)	Valeurs des contraintes externes pour l'obturateur interne et son siège (par. 6.8.2.2.2)
Document informel INF.8 (France)	Modification de l'amendement au 6.8.2.5.1 du RID et de l'ADR
Document informel INF.9 (secrétariat de l'OTIF)	Informations complémentaires sur les propositions ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/31 à 35
Document informel INF.13 (Pays-Bas)	Interprétation du 6.8.3.2.3 dans l'ADR
Document informel INF.31 (Allemagne)	Chapitre 6.2 – Amendements de conséquence pour les propositions soumises par le groupe de travail informel du contrôle et de l'agrément des citernes
Document informel INF.32 (Citernes)	Observations relatives au document informel INF.31 : Chapitre 6.2 – Amendements de conséquence pour les propositions soumises par le groupe de travail informel du contrôle et de l'agrément des citernes

### 3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/52 (CEN)	Procédure révisée de coopération avec le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/58 (CEN), remplaçant le document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/11	Informations sur les travaux du Groupe de travail sur les normes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/63 (EIGA)	Amendement aux prescriptions de la norme EN ISO 18119

## 4. Interprétation du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/2 (Finlande)	Batteries usagées/accumulateurs usagés, transport en vrac (AP8)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/27 (Pologne)	Demande d'explicitation des dispositions du 3.4.7.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/38 (Espagne)	Transport de citernes vides non nettoyées
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/54 (France)	Placardage des bennes amovibles

## 5. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN

### a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/5 (Allemagne)	Amendement de la disposition spéciale 591 au chapitre 3.3 du RID/ADR/ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/13 (Portugal) + document informel (INF.5)	Proposition d'amendement au chapitre 1.2 du RID/ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/21 (Suisse)	Délai d'utilisation des emballages en plastique pour les déchets médicaux du No ONU 3549
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/24 (CEPIC)	Prescriptions applicables aux engins de transport structurellement propres à l'emploi
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/36 (Espagne)	Transport d'ENGRAIS EN SOLUTION contenant de l'ammoniac non combiné (ONU 1043)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/37 (Espagne)	Nom et description pour le No ONU 1345 CHUTES DE CAOUTCHOUC ou DÉCHETS DE CAOUTCHOUC, sous forme de poudre ou de grains
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/39 (Espagne)	Nom et description pour le No ONU 2015 PEROXYDE D'HYDROGÈNE STABILISÉ ou PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE STABILISÉE contenant plus de 60 % de peroxyde d'hydrogène
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/40 (Espagne)	Harmonisation de la disposition spéciale 593 avec le 5.5.3
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/41 (Espagne)	Nom et description pour les numéros ONU dans le Règlement type de l'ONU et le RID/ADR : No ONU 2426 Nitrate d'ammonium liquide
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/51 (Allemagne)	Transport des matières qui polymérisent en tant que déchets
Document informel INF.21 remplacé par le document officiel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/53 (Allemagne)	Classification du No ONU 1872, DIOXYDE DE PLOMB

**b) Nouvelles propositions**

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/3 (France)	Amendement à la version française du 2.2.41.1.10 du RID/ADR/ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/4 (Allemagne)	Paragraphe 4.1.6.15 du RID et de l'ADR – normes applicables aux dispositifs de protection des robinets
+ document informel INF.25 remplacé par le document officiel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/46 (CEN)	Observations relatives au document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/4 et autre proposition
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/8 (IRU)	Formation de recyclage en ligne pour les conducteurs transportant des marchandises dangereuses
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/9 (EIGA)	Périodicité des épreuves pour les véhicules-batteries remplis conformément à l'instruction d'emballage P200
+ document informel INF.38 remplacé par le document officiel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/50 (ECMA)	Observations relatives au document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/9
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/14 (ERA)	Référence au cadre de gestion des risques dans le transport intérieur de marchandises dangereuses dans le RID/ADR/ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/23 (Suisse)	Transport d'équipements fonctionnant avec des piles ou batteries au lithium
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/25 (Suisse)	Transport d'emballages en vue de leur élimination ou recyclage
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/26 (Pologne)	Proposition d'amendement au 4.3.3.3.2 du RID et de l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/28 (Pologne)	Harmonisation de la disposition spéciale 643 dans les règlements relatifs aux transports
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/29 (Suisse) + document informel INF.30 de la 107 <sup>e</sup> session du WP.15	Transport de véhicules mus par accumulateurs
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/30 (Suisse)	Différence dans le champ d'application des dispositions spéciales 666 et 669
Document informel INF.27 remplacé par le document officiel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/43 (Suisse)	Mise en œuvre des lignes directrices pour l'application du paragraphe 5.4.0.2 du RID, de l'ADR et de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/56 (Suisse)	Disposition spéciale 363
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/64 (Suisse)	Signalisation orange des wagons et véhicules transportant des citernes ou des conteneurs pour vrac de faible capacité
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/66 (Suisse)	Exemptions pour les batteries au lithium du No ONU 3536
Document informel INF.10 (Pologne)	Suppression de la disposition spéciale d'emballage PP12 pour le No ONU 3077

Document informel INF.11 (secrétariat)	Résultats de la cinquante-sixième session du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
Document informel INF.12 (Pays-Bas)	Certificat d'empotage du conteneur ou du véhicule
Document informel INF.16 (Pays-Bas)	Modification des informations générales du 5.4.1.1.1 f) requises pour le document de transport
Document informel INF.29 (UIC)	Actualisation des références aux documents techniques de l'UIC sur le transport combiné

## 6. Rapports des groupes de travail informel

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/10 (EIGA)	Transport de récipients à pression agréés par le Département des transports des États-Unis d'Amérique
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/42 (Espagne) + documents informels INF.7/Add.1 à Add.7 (Espagne) et INF.20 (Royaume-Uni)	Rapport du groupe de travail informel de la réduction du risque de vaporisation explosive d'un liquide porté à ébullition (BLEVE) sur sa réunion (Madrid, 22-24 octobre)
Document informel INF.19 remplacé par le document officiel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/44 (Roumanie)	Groupe de travail informel des définitions des termes « risque » et « danger »
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/57 (France)	Proposition relative au transport en vrac de déchets contenant de l'amiante
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/59 (FEAD)	Groupe de travail informel des transports de déchets dangereux : réunion tenue à Utrecht (3 et 4 mars 2020)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/60 (FEAD)	« Emballages vides non nettoyés » ou « Emballages au rebut, vides, non nettoyés » (No ONU 3509) — Clarification du champ d'application
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/61 (FEAD)	Informations relatives à la quantité transportée dans le document de transport
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/62 (FEAD)	Transport du No ONU 3509 en vrac dans des conteneurs ou des wagons ou véhicules bâchés (et non uniquement fermés)
Document informel INF.22 remplacé par le document officiel ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/65 (EIGA)	Rapport du groupe de travail informel des « dispositions relatives à l'équipement des citernes et des récipients à pression »

## 7. Accidents et gestion de risque

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/55 (France) + documents informels INF.40, INF.41 et INF.42	Renseignements concernant le groupe de travail informel de l'amélioration du rapport d'accident
--	---

## 8. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera sans doute réfléchir à l'ordre du jour de la session de printemps 2021 ( Berne, 15-19 mars 2021).

## 9. Élection du Bureau pour 2021

La Réunion commune souhaitera sans doute élire son Président et son Vice-Président pour 2021.

## 10. Questions diverses

Document informel INF.3 (EuRIC)

Demande de statut consultatif de l'European Recycling Industries' Confederation (EuRIC)

Document informel INF.4 (EASA)

Nouvel examen du statut consultatif de l'EASA

Document informel INF.14 (secrétariat)

Références aux « autorités compétentes »

## 11. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune pourra adopter le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

---